

Journée d'information et de réflexion, 26 janvier - Sierre

Rapports sur les familles, lignes directrices et stratégies cantonales en matière de politique familiale

Heidi Stutz

Sommaire

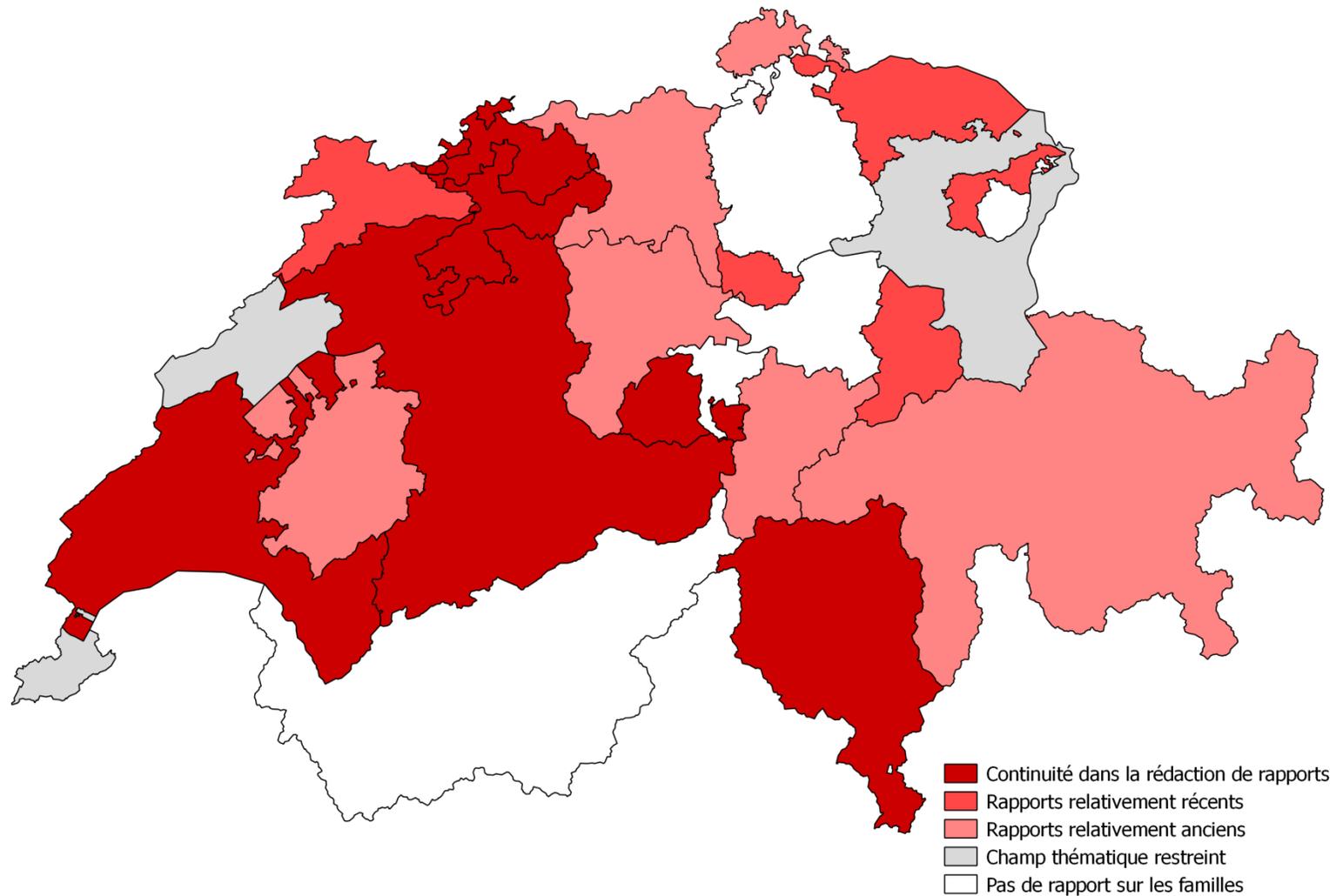
1. Caractéristiques des rapports
2. Domaines thématiques couverts
3. Besoins d'intervention et mesures prévues
4. Influence des rapports sur la politique familiale
5. Comparaison entre l'analyse de la Confédération et celle des cantons
6. Conclusions

Une grande hétérogénéité, quelques points communs

- 35 documents de 21 cantons, datant de 2004 à 2016
- 20 analyses de la situation et 15 stratégies ou lignes directrices, de 2 à 202 pages
- **Impulsion** provenant moitié du gouvernement, moitié du Parlement, exceptionnellement des départements ou de leurs services spécialisés
- **Élaboration** : les analyses de la situation sont plutôt des mandats externes ; sinon, souvent rédigées par des groupes de travail interdépartementaux, parfois avec des partenaires externes. Dans quelques cas, par les commissions chargées des questions familiales
- **Adoption** : souvent par le gouvernement
- Définition relativement homogène de la famille et de la politique familiale (tirée des rapports de la COFF et des rapports sur les familles de la Confédération)

1. Caractéristiques des rapports

Catégories de rapports par cantons



Situation des familles

- **Situation financière** : thème le plus souvent traité : pauvreté des familles (familles monoparentales et familles migrantes en tant que groupes à problèmes) ; revenu disponible des ménages (dans le contexte des incitations négatives), coût de la vie, endettement
- **Formes de ménage et de famille** : diversité reconnue, thème du divorce souvent traité (situation des enfants de parents séparés traitée de façon incomplète), familles monoparentales (garantie limitée des contributions d'entretien), familles migrantes avec parents peu qualifiés (problèmes d'accès), vieillissement démographique, assistance aux membres de la famille et soins prodigués aux proches âgés
- **Situation professionnelle et partage du travail** : ce thème n'est souvent pas approfondi

Conditions générales et prestations familiales (1)

- **Logement et habitat** : souvent non approfondi
- **Moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle** : toujours un thème central, extension de l'accueil des enfants, conditions de travail favorables aux familles, congé parental ou de paternité
- **Allocations familiales et imposition des familles** : accent plutôt mis sur les impôts, allègement pour le parent qui réalise le second revenu, exonération fiscale du minimum vital, effets dissuasifs sur l'exercice d'une activité lucrative en lien avec les prestations sous condition de ressources et les tarifs de l'accueil extrafamilial
- **Prestations sous condition de ressources** : RIP : réduction plus importante des primes pour enfant, modifications rarement évoquées pour les avances sur contribution d'entretien, tarifs parentaux pour la garde des enfants : incitations négatives ; thème des PC pour les familles traité par 13 cantons

Conditions générales et prestations familiales (2)

- **Information, conseil et accompagnement** : investissements dans l'information et la formation des parents (également contexte des problèmes d'accès), mise en réseau des offres de conseil (mieux exploiter le potentiel), visites à domicile évoquées
- **Intégration, égalité des chances et formation** : intégration traitée seulement en partie comme champ de la politique familiale ; accent souvent mis sur les enfants et l'égalité des chances ; formation de rattrapage des parents rarement évoquée
- **Facteurs structurels et bases juridiques** : focalisation sur la complexité des structures, la multiplicité des acteurs et le manque de clarté. Rôle du canton pas toujours clair, parfois pas un acteur central à ce jour. Bases juridiques exposées, sans guère pousser davantage la réflexion sur les questions juridiques.

3. Besoins d'intervention et mesures prévues

Besoins d'intervention

- **Moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle :**
extension de l'accueil des enfants, organisation de l'accueil adaptée aux besoins, implication de l'économie, parfois congé parental ou de paternité
- **Prestations financières :** pauvreté, diminution des charges, effets dissuasifs sur l'emploi et effets de seuil
- **Information, conseil et accompagnement :** manque de clarté, problèmes d'accès
- **Intégration, égalité des chances et formation :** intégration et égalité des chances pour les enfants
- **Facteurs structurels :** mise en place de mécanismes de pilotage et de coordination d'une politique familiale cantonale

Objectifs et stratégies

- **Objectifs** souvent vagues : reconnaître les prestations des familles, renforcer les familles
- **Stratégies** (axes prioritaires, principes directeurs) :
 - **moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle**
 - **sécurité matérielle des familles et diminution de leurs charges financières** (rarement au premier plan)
 - **information, conseil et accompagnement** : grande importance
 - **intégration, égalité des chances et formation** : égalité des chances pour les enfants souvent mentionnée (encouragement de la petite enfance), mobilisation du potentiel des familles
 - **pilotage et structures** : stratégies de coordination et de coopération, création de nouveaux services spécialisés (professionnalisation)

3. Besoins d'intervention et mesures prévues

Mesures proposées

- Des mesures très hétérogènes sont proposées par 19 des 21 cantons ayant élaboré des rapports sur les familles
- **Domaines :**
 - **logement**, rarement ;
 - **moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle**, presque tous ;
 - **prestations financières** / imposition des familles, souvent, surtout dans le contexte des effets dissuasifs sur l'emploi, sinon : primes AMal pour enfants, PC pour les familles, rarement avances sur contribution d'entretien ;
 - **information, conseil et accompagnement** : amélioration de la clarté et de l'accès ;
 - **intégration, égalité des chances et formation** : encouragement de la petite enfance ;
 - **pilotage et structures** : création d'organes de coordination et de services spécialisés

4. Influence des rapports sur la politique familiale

Différences dans la nature et l'intensité des liens entre le rapport élaboré et la politique familiale cantonale

- **19 cantons** sur les 21 qui ont élaboré des rapports sur les familles ont **pris des mesures** sur cette base
- **Connexion plus étroite** dans les cantons où la continuité dure depuis plus longtemps et ceux où des initiatives sont en cours
- **Pas de relation linéaire** entre rapport et activités de politique familiale
- **Obstacles** : manque de moyens financiers ou de volonté politique, d'implication d'acteurs décisifs (communes) et de structures de mise en œuvre
- **Facteurs favorables** : appui du gouvernement aux mesures, création de bases juridiques, implication de spécialistes importants, élaboration interdépartementale ; dépend fortement de la situation dans le canton

Des priorités complémentaires (1)

■ Sécurité matérielle :

- PC pour les familles proposées, souvent impossible à réaliser sur le plan politique
- harmonisation des avances sur contribution d'entretien souvent non entreprise par les cantons
- exonération fiscale du minimum vital non mise en œuvre par tous les cantons ; dans certains cantons, taxation individuelle
- effets dissuasifs sur l'emploi ; l'aide personnelle ne constitue pas un thème pour la Confédération

■ Moyens de concilier vie familiale et vie professionnelle :

- extension des structures d'accueil des enfants incontestée ;
abaissement des tarifs pratiquement pas évoqué en Suisse alémanique
- soutien aux proches aidants : Confédération et quelques cantons
- cantons : conditions de travail plus favorables aux familles,
sensibilisation, parfois congé parental ou de paternité

5. Comparaison entre l'analyse de la Confédération et celle des cantons

Des priorités complémentaires (2)

- **Soutien aux familles** : la Confédération a peu de compétences (réflexions sur un soutien à des tiers), priorité pour les cantons
- **Droit de la famille** : rarement abordé par les cantons

Les rapports sont importants pour le développement de la politique familiale

- La grande majorité des cantons proposent des mesures et en réalisent une partie
- Un consensus est recherché, mais il ne peut remplacer le processus de décision politique
- Les rapports offrent l'opportunité d'un développement politique fondé sur des données probantes et d'une sensibilisation
- On observe à large échelle une transformation de la politique familiale en une approche accordant davantage d'attention aux dimensions de l'intégration et de la prévention ainsi qu'au développement des capacités d'agir de chacun
- L'absence d'obligations légales s'avère problématique face aux restrictions budgétaires
- La Confédération et les cantons ne se contredisent pas, mais ont des priorités différentes
- Les perspectives de transfert de compétences conduisent à des blocages : la pauvreté des familles reste un problème irrésolu

Un grand merci pour votre attention !